CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

# MOTION D'ORDRE

PAR JOURDAN

(de la Haute-Vienne),

*Sur une lettre du citoyen Ramel, commandant de la garde du Corps législatif.*

Séance du 6 Fructidor an V.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

JE ne suis point surpris de voir quelques écrivains calomnier les représentans du peuple, diffamer les premières autorités de la République, mettre en doute si la Répu-

blique peut exister, faire des vœux pour le retour de la royauté, proclamer la liste des républicains qu'ils desirent voir périr sur l'échafaud, sonner la trompette de la guerre civile; ces hommes, incapables de connoître le prix de la liberté, sont sans doute payés par l'étranger ou par la cour de Blankenbourg, & ils veulent mériter le salaire qui leur est promis. Mais, représentans, j'ai lieu d'être frappé d'étonnement, lorsque le chef de la garde du Corps législatif se permet d'écrire, de faire imprimer, de faire distribuer la lettre dont je vais donner lecture.

PARIS, le 3 fructidor an 5.

*Le commandant en chef des grenadiers près le Corps législatif, aux membres composant les commissions des inspecteurs des deux Conseils.*

« CITOYENS REPRÉSENTANS,

» Je dois à ma place, je dois aux braves grenadiers que j'ai l'honneur de commander, de vous donner la mesure de mes sentimens & de leurs principes. L'intrigue s'agite de tous côtés pour faire de nous des hommes de parti, quand nous avons tous juré de défendre & de mourir pour la constitution de l'an 3, quand c'est la seule bannière autour de laquelle nous voulons rester constamment ralliés. Je le dis avec peine, citoyens inspecteurs, & c'est dans votre sein que je viens déposer mes sollicitudes, les inquiétudes de quelques députés, les différentes interpellations qu'ils font trop souvent aux grenadiers, les craintes qu'ils manifestent

ſur les intentions qui les animent, ne peuvent que produire le plus mauvais effet, & amener des réſultats qu'il eſt impoſſible de calculer. Impaſſibles comme la loi qu'ils chériſſent, les grenadiers & leurs chefs ne tranſigeront jamais avec leur devoir : les ſentimens qui les animent doivent vous être un ſûr garant que dans aucun cas ils ne ſépareront leur cauſe de celle des vrais républicains. »

J. P. Ramel.

Vous voyez, repréſentans du peuple, que le citoyen Ramel fait ſa profeſſion de foi : il vous dit *qu'il a juré de défendre & de mourir pour la conſtitution de l'an* 3 ; et certes on ne peut qu'applaudir à ce ſentiment : mais il ajoute *qu'on veut faire des militaires qui compoſent votre garde, des hommes de parti, & que les inquiétudes de quelques députés, les différentes interpellations qu'ils font trop ſouvent aux grenadiers, les craintes qu'ils manifeſtent ſur les intentions qui les animent, ne peuvent que produire le plus mauvais effet, & amener des réſultats qu'il eſt impoſſible de calculer*; c'eſt-à-dire, en d'autres termes, qu'il y a un certain nombre de députés qui veulent renverſer la conſtitution, & qui cherchent à entraîner dans leur parti les troupes qui compoſent la garde du Corps légiſlatif.

Repréſentans du peuple, ſi quelqu'un connoît parmi nous des hommes qui, ſous la bannière du royaliſme ou ſous celle de l'anarchie, veulent renverſer cette conſtitution à laquelle le peuple français eſt attaché, à raiſon des ſacrifices & du ſang qu'elle lui a coûté, qu'il monte à

cette tribune, qu'il vienne à la barre; qu'il présente une dénonciation conforme à la constitution, & le peuple français verra si les factieux ont des protecteurs dans cette enceinte.

Mais, représentans, chercher à persuader par un écrit astucieux qu'il existe dans le Corps législatif un parti qui veut renverser la constitution, répandre cet écrit parmi les troupes de votre garde, n'est-ce pas les préparer à regarder, à traiter comme des factieux tels ou tels députés qui leur seront désignés dans telle ou telle circonstance? Et où seroit donc l'indépendance du Corps législatif, où seroit la garantie de la sûreté individuelle de chaque député, si les militaires qui sont chargés d'assurer l'une & de protéger l'autre, pouvoient penser, pouvoient dire, d'après les différentes impressions qu'ils auroient reçues, Voilà un royaliste, voilà un anarchiste, voilà un factieux qui veut renverser la constitution? Certes, je n'ai jamais dénoncé personne : je ne connois pas le citoyen Ramel; mais je ne puis m'empêcher de dire qu'il a commis au moins une imprudence de la plus haute conséquence.

Je pense, représentans du peuple, que la commission à laquelle le citoyen Ramel a adressé cette lettre, auroit dû lui représenter qu'il n'appartient à personne, & encore moins au chef de votre garde, de répandre dans le public des dénonciations vagues sur une partie du Corps législatif, l'inviter à être plus circonspect, & lui faire sentir que, par sa conduite inconsidérée, il servoit les ennemis de la République, qui cherchent à exciter les passions, aigrir les esprits, perpétuer les ressentimens, & éloigner le retour

du calme & de l'harmonie qui doivent préſider à vos délibérations.

Je ne ſais, repréſentans du peuple, quel eſt le génie malfaiſant qui s'agite autour de nous. Y auroit-il quelque main inviſible qui voudroit nous pouſſer vers le précipice du royaliſme ou vers celui de l'anarchie ? Malheur à elle ! nous la découvrirons tôt ou tard ſi elle exiſte, & le glaive de la loi frappera la tête qui l'aura dirigée.

Et vous, braves grenadiers, à qui vos camarades ont confié l'honneur de garder la repréſentation nationale, vous qui n'avez obtenu cette faveur que parce que vous vous en êtes rendus dignes par vos exploits, par votre bonne conduite, par votre attachement à la conſtitution, rappelez-vous que vous êtes ici pour aſſurer l'indépendance du Corps légiſlatif. Dans une aſſemblée délibérante, il y a preſque toujours diverſité d'opinions : mais repouſſez loin de vous & avec indignation, ceux qui voudroient vous perſuader que c'eſt l'eſprit de parti qui la produit. Il n'y a ici qu'un parti, celui de la République : nous voulons tous maintenir la conſtitution, nous ne ſommes diviſés que ſur les moyens ; & le génie de la liberté, qui nous a aidés à abattre la royauté, qui nous a arrêtés au bord du gouffre de l'anarchie, répandra ſans doute bientôt dans cette enceinte ſon ſouffle bienfaiſant, qui diſſipera les nuages dont la diſcorde a voulu nous envelopper.

---

Je demande que la commiſſion des inſpecteurs de la ſalle ſoit chargée d'examiner les motifs qui ont engagé le citoyen

Ramel à écrire, à faire imprimer & distribuer la lettre dont je vous ai donné lecture, & qu'elle soit tenue de vous faire un rapport à cet égard.

---

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Fructidor an V.

